Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 10

chargée de l'examen du postulat de Madame Alix AUBERT, « Aide à la sociabilisation des familles via les crèches »

Présidence: Eric BETTENS (Les Verts)

Membres présents: Romane BENVENUTI (Les Verts);

Louis DANA (Socialiste);

Christine GOUMAZ (Socialiste); Yusuf KULMIYE (Socialiste); Eliane AUBERT (Libéral-Radical);

Françoise PIRON (Libéral-Radical, rempl. Mme BLANC);

Jean-Claude SEILER (Libéral-Radical); Charlotte DE LA BAUME (Vert'libéraux);

Patrizia Deborah MORI (UDC)

Membres excusés: Feryel KILANI (rempl. Maurane VOUGA, Les Verts);

Joëlle RACINE (Socialiste);

Pierre CONSCIENCE (Ensemble à Gauche);

Municipal concerné : M. David PAYOT, directeur Enfance, jeunesse et quartiers Accompagné par : M. Bertrand MARTINELLI, chef du Service de la petite enfance

Notes de séance M. Frédéric TETAZ, secrétaire du Conseil communal

Lieu : Salle des commissions, Hôtel de Ville, Pl. Palud 2

Date: Lundi 03 avril 2023, 17h30 - 18h05

La commission débute par une brève présentation par Monsieur le Municipal en charge, en l'absence de représentant-e du groupe ayant déposé l'initiative. L'enjeu est d'avoir des espaces pour favoriser la sociabilisation non seulement pour les enfants, mais aussi pour les parents. Cette demande exprime l'intérêt pour des accueils de type maison ouverte. Le postulat indique également qu'il est difficile de trouver des lieux pour les enfants avec des activités récréatives en hiver.

Un commissaire apporte une distinction entre **sociabilisation** et **socialisation**. La sociabilisation est l'apprentissage de la vie et des stimuli. La socialisation est l'apprentissage de la vie en groupe. Il estime que le texte ne fait pas cette distinction. Il trouve intéressant d'utiliser les espaces des crèches en dehors des heures d'ouverture. Il relève deux points : la prévention est affaire cantonale, selon la Constitution cantonale. Il faut mesurer quelle est la part de l'Etat et celle de la commune. Il y a 10 ans, l'Etat avait mis en place des espaces dits « maisons ouvertes » dans tout le canton, sauf à Lausanne car le Canton a estimé que la Ville était assez bien dotée.

Monsieur le Municipal détaille plusieurs sens au terme « socialisation » : un premier sens se trouve dans la loi sur l'accueil de jour, où il y a 3 missions exprimées :mission de conciliation, de socialisation et de prévention. Dans un second sens, il y a des priorités des familles sur la liste d'attente en fonction des motifs de la demande. Si les deux parents travaillent, c'est un besoin de conciliation. Si l'un ou les deux parents ne travaillent pas, la demande est enregistrée comme besoin de socialisation.

Il y a des familles présentant des fragilités pour lesquelles il y a des demandes de prises en charge prioritaire, en particulier lorsque cela provient de la DGEJ, et l'accueil est enregistré comme besoin de prévention. La responsabilité sur la prévention est réglée par l'article 11a de la loi sur la protection des mineurs où il est dit que la prévention au sens socio-éducatif incombe au Canton. Elle se décline en trois groupes : politique générale, politique ciblée et

Conseil communal de Lausanne

politique individuelle. Un commissaire relève que cette prévention porte sur les enfants accueillis et par sur tous les enfants.

Monsieur le Municipal relève que même si l'accueil dans les crèches et garderies (structures à temps d'ouverture élargi) donne la priorité aux besoins de conciliation, la prise en charge éducative est pensée de manière à faire bénéficier tous les enfants des dimensions de socialisation et de prévention. Le besoin exprimé par le postulat s'attarde sur le besoin de socialisation et de prévention pour des familles plus précaires. En complément des crèches garderie dont la mission première est de répondre aux besoins de conciliation, il existe des espaces disponibles dans lesquels il est aussi possible de proposer à ceux qui ont des besoins de socialisation d'être accueillis, ceci sans avoir une présence des parents pendant l'accueil mais tout en tout en gardant l'intérêt d'impliquer les familles.

En réponse à une question d'une commissaire sur l'existence de lieux type maison ouverte, Monsieur le Municipal répond en décrivant ces structures à temps d'ouvertures restreint. Il y en a 18 officiellement identifiées à Lausanne que l'on appelle plus familièrement les haltes-jeux ou les jardins d'enfants. L'idée ici aussi est d'avoir un accueil pour les enfants – sur le principe de demi-journée, conçu comme des espaces de sociabilisation plus que pour permettre la conciliation. Ces espaces offrent parfois une solution de garde partielle ou de garde pour des activités limitées, comme des cours. Une structure de l'œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) par exemple permet à des parents de placer les enfants pendant des cours. Dans les haltes-jeux lausannoise, la présence et engagement des parents sont encouragés, mais sans implication systématique des parents. Par ailleurs dix espaces rencontres (sans compter la Grenette, où les parents ne sont pas obligés de rester) sont destinés aux enfants en présence des parents avec l'idée de socialisation pour enfants et parents. Il y a encore les activités de l'animation socioculturelle, essentiellement de la FASL ou l'espace des « Petits Cailloux » aux Boveresses, citée par une commissaire comme un bon vecteur de sociabilisation pour des parents, et reconnu comme tel.

L'offre actuelle de la Ville se développe la semaine essentiellement et le samedi pour la Grenette. Elles sont conçues en priorité pour les parents qui ont moins l'occasion d'échanger sur leurs pratiques parentales et qui n'ont pas ces possibilités sur leur lieu de travail, avec l'idée d'avoir des moments privilégiés pour des familles, en privilégiant celles qui ont le plus de besoins en la matière, tout en restant ouvert à toutes et toutes. Il est plus adapté d'avoir un accès ouvert à tous plutôt que d'avoir à prouver son statut pour y avoir accès. Il y a aussi des activités de soutien aux parents dans le cadre du réseau lausannois pour les familles.

Le postulat donne des missions sur lesquelles il demande à avoir une réponse et qui mériteraient de s'intégrer dans une réponse plus générale sur la politique de la Ville de Lausanne en matière de socialisation et en matière de développement précoce. Un autre l'enjeu cible les activités le week-end, notamment en hiver

Il n'y a pas de chiffres sur la fréquentation de ces espaces car ils sont gérés par des acteurs différents, certains sont subventionnés et d'autres pas, certains relèvent de la Ville, comme la Grenette, et d'autres sont dans le cadre de la FASL.

La problématique de l'accueil est déjà évoquée dans la réponse au postulat « objectif 100% » qui abordait la socialisation des enfants – là il s'agit des parents, et la problématique existe – pour preuve la pétition déposée pour étendre l'offre d'accueil des enfants pendant les vacances¹.

Une commissaire ne soutiendra pas le renvoi à la Municipalité. Elle relève qu'il serait déjà bien de prioriser l'accueil des enfants la semaine pour les parents qui travaillent. Des nouvelles prestations vont avoir un coût et un besoin supplémentaire de ressources en personnel et en

2

¹ Pétition de Frateschi Simona et crts - Pour un accueil de vacances adapté aux besoins des familles lausannoises (PE23/002)

Conseil communal de Lausanne

locaux. Elle ne voit pas pourquoi il reviendrait à la Ville devrait encourager la sociabilisation, alors que des moyens courants d'interaction sont à la portée de toustes. Elle estime que le postulat dévoie le rôle de base qui est d'ouvrir les crèches aux jours ouvrables.

La nécessité d'augmenter les places en crèches est partagée et un commissaire plaide pour que des montants supplémentaires soient alloués que ce soit par le Canton ou d'autres autorités. Une commissaire relève que la mise en perspective du dispositif existant permettrait d'identifier d'éventuels besoins financiers supplémentaires et sources de financement, même si la participation du canton ne soit pas garantie. Un commissaire dit que l'Office fédéral des affaires sociales (OFAS) demande et finance des projets d'encouragement précoce (autre que le simple but de l'accueil). Il y aurait donc des possibilités de financement par l'OFAS pour des activités en dehors de l'accueil.

Monsieur le Municipal répond que ce qui peut être questionné est de savoir si le dispositif existant répond aux demandes du postulat, et de préciser à quels objectifs le dispositif répond en priorité. Pour ce qui est du dispositif du week-end, il a un doute à propos des activités familiales. On pourrait dès lors attendre que le rapport-préavis recense toutes les activités dans les lieux d'animation socioculturelle qui, pour certaines, sont organisées le dimanche, avec une délimitation qui comporterait une part d'arbitraire.

Par rapport à la demande des espaces en week-end et l'hiver ainsi qu'à la question d'encadrement professionnel, Monsieur le Municipal précise que les 18 lieux précédemment évoqués sont ouverts en semaine selon des horaires variables et peuvent concerner des activités variées. Si l'idée est d'avoir des espaces offrant des activités le week-end, cela peut être des espaces au sens large sans être à proprement parler des maisons ouvertes. Le principe des maisons de quartiers et des lieux d'animation socioculturel est un principe d'accueil libre, donc de pouvoir accueillir les personnes quel que soit leur situation. Il y a souvent des horaires et des moments destinés à des publics spécifiques. Les activités des week-ends sont souvent des activités de famille.

Il est fait état des garderies utilisées comme des haltes jeux pour les enfants du quartier dont les parents ne travaillent pas lorsque les enfants de la garderie sont à l'école. Un rapport-préavis permettrait d'approfondir la réflexion pour les enfants de 0 à 2 ans – les haltes jeux pour nourrissons ont des règles très précises au niveau cantonal et n'existent quasiment pas à Lausanne, excepté un espace bébé à La Vallée de la Jeunesse.

L'opportunité de mutualiser les locaux en développant des activités les week-ends dans les locaux existants, est un projet intéressant. Il y a des structures à temps étendu qui ont des offres en matière de haltes-jeux voire d'espaces récréatifs. Ce sont toutefois des éléments complexes avec des contraintes légales qu'il faut vérifier. Cependant, cela mérite d'être examiné avec attention

Finalement, un commissaire relève qu'une ancienne conseillère communale socialiste avait présenté il y 10 ans un projet allant dans le sens du postulat. Le projet était intéressant pour impliquer les parents, notamment avec des solutions pour le soir.

La parole n'étant plus demandée, le président fait voter la détermination de la commission

Conclusion : renvoi à la Municipalité pour rapport-préavis

Vote: 9 oui, 1 non, 0 abstention

Séance levée à 18h05

Lausanne, le 23 avril 2023

Le rapporteur : Eric Bettens